AR Prefecture

005-240500439-20200825-DB_2020_96-DE
Reçu le 27/08/2020
Publié le 27/08/2020

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
BRIANÇONNAIS

www.ccbrianconnais.fr

DELIBERATION
N°2020-96 du 25 août 2020

OBJET – Personnel – Modification du tableau des emplois

- **Création de trois emplois permanents au Conservatoire**
- **Création d'un emploi non permanent au Conservatoire**
- **Création d'un emploi permanent à la crèche des P'tites Boucles**
- **Création d'un emploi permanent à temps non complet pour les deux crèches communautaires**
- **Création d'un emploi permanent d'agent polyvalent primo-accueil à l'EFS**

Rapporteur : M. le Vice-président en charge des Ressources humaines et des Affaires générales

Le 25 août 2020 à 17 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 19 août 2020 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. le président, M. Arnaud MURGIA.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 31

Nombre de pouvoirs : 5

Mme Marine MICHEL est nommée secrétaire de séance.

Titulaires présents : M. Arnaud MURGIA, Mme Catherine VALDENAIRE, M. Eric PEYTHIEU, Mme Emilie DESMOULINS, M. Christian JULLIEN, M. Jean-Marc CHIAPPONI, Mme Elisa FAURE, M. André MARTIN, M. Patrick MICHEL, Mme Maryse XAUSA FRANCOIS, M. Thomas SCHWARZ, M. Gabriel LEON, Mme Francine DAERDEN, M. Jean Franck VIOUJAS, M. Jean-Marie REY, Mme Muriel PAYAN, M. Guy HERMITTE, Mme Claudine CHRETIEN, M. Vincent FAUBERT, Mme Corinne CHANFRAY, M. Nicolas GALLIANO, Mme Catherine BLANCHARD, Mme Marine MICHEL, M. Emeric SALLE , M. Gilles PERLI , M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, M. Jean-Pierre MASSON, Mme Patricia ARNAUD.

Titulaires présents représentés par leurs suppléants : M. Jean-Pierre PIC représenté par Philippe SIONNET, M. Pierre LEROY représenté par Olivier REY.

Ont donné pouvoir : Mme Claire BARNEOUD à M. Arnaud MURGIA
M. Richard NUSSBAUM à M. André MARTIN
Mme Michèle SKRIPNIKOFF à M. Christian JULLIEN
M. Florian DAZIN à M. Thomas SCHWARZ
M. Thierry AIMARD à Mme Claudine CHRETIEN.

Titulaire absent non représenté : Mme Annie ASTIER-CONVERSET.

Communauté de Communes du Briançonnais - BP 28 - 1 rue Aspirant Jan - 05105 Briançon cedex - Tél : 04 92 21 35 97
accueil@cccbrianconnais.fr - www.ccbrianconnais.fr

AR Prefecture

005-240500439-20200825-DB_2020_96-DE
Reçu le 27/08/2020
Publié le 27/08/2020

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 2° (Accroissement saisonnier d'activités), son article 3 1° (Accroissement temporaire d'activités), et son article 34,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Conservatoire de Musique, danse et Théâtre :

Considérant que compte tenu de la liste d'attente d'élèves du Conservatoire pour la discipline piano, il est sollicité l'augmentation de la quotité de temps de travail pour passer le poste du professeur de piano d'un TNC 15/20ème à temps complet sur le grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 1ère classe. En parallèle, il sera procédé à la suppression d'un emploi permanent à temps non complet 15/20ème sur le grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 1ère classe.

Considérant qu'afin de réduire la charge de travail de l'actuelle directrice du Conservatoire, il est proposé de transférer deux heures de danse qui étaient assurées jusqu'à présent par la Directrice à un autre professeur de danse du conservatoire. Ainsi, il est sollicité l'augmentation de la quotité de temps de travail pour passer l'emploi permanent du professeur de danse d'un temps non complet 18/20ème à un emploi à temps complet sur le grade d'assistant territorial d'enseignement artistique. En parallèle, il sera procédé à la suppression d'un emploi permanent à temps non complet 18/20ème sur le grade d'assistant territorial d'enseignement artistique.

Considérant que suite au départ en retraite d'un assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à compter du 1er septembre 2020, il est proposé de supprimer cet emploi permanent à temps complet et de recréer un emploi permanent du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique à temps complet à raison de 20 heures hebdomadaires afin de faciliter le recrutement d'un professeur de formation musicale,

Considérant que suite au départ en retraite d'un assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à compter du 1er septembre 2020 qui assurait le Grand Choeur, il est proposé de créer un emploi non permanent à temps non complet 17/20ème du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique afin que le professeur de chant lyrique puisse assurer les deux heures hebdomadaires du Grand Chœur (sur la base de l'accroissement temporaire d'activité),

***Crèches intercommunales/espace France Service* :**

Considérant que suite à l'inaptitude physique à ses fonctions d'une auxiliaire de puériculture territoriale principal de 2ème classe, il lui a été octroyé une période de préparation au reclassement d'une durée d'un an à compter du 1er octobre 2019 afin d'exercer des fonctions d'agent polyvalent primo accueil à l'Espace France service. Dès lors qu'elle donne satisfaction à ce poste et que cette personne demande à bénéficier d'un reclassement, il est sollicité la création d'un emploi permanent sur le grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires afin de pouvoir positionner cet agent en détachement sur le grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe avant de l'intégrer effectivement dans ce nouveau grade au bout d'un an. En parallèle, il est demandé également la création d'un emploi permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires sur le grade d'auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe à la crèche des P'tites Boucles afin de pouvoir continuer le fonctionnement normal de la crèche,

Considérant que les établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans d'une capacité supérieure à dix places doivent s'assurer du concours régulier d'un médecin spécialiste ou qualifié en pédiatrie, ou, à défaut, de celui d'un médecin généraliste possédant une expérience particulière en

Communauté de Communes du Briançonnais - BP 28 - 1 rue Aspirant Jan - 05105 Briançon cedex - Tél : 04 92 21 35 97
accueil@cccbrianconnais.fr - www.ccbrianconnais.fr

AR Prefecture

005-240500439-20200825-DB_2020_96-DE
Reçu le 27/08/2020
Publié le 27/08/2020

pédiatrie, il est sollicité la création d'un emploi permanent à temps non complet (TNC 4,46% qui correspond à 70h de travail/an) sur le grade de médecin de 1ère classe,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

1/ Au titre des emplois permanents

❖ **Pour le Conservatoire**

- Décide de la création d'un emploi permanent (titulaire et à défaut contractuel) à temps complet à raison de 20 heures hebdomadaires sur le grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 1ère classe de catégorie B de la filière culturelle afin d'exercer les fonctions de professeur de piano.
  En parallèle, il sera procédé à la suppression d'un emploi permanent à temps non complet 15/20ème sur le grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 1ère classe.

- Décide de la création d'un emploi permanent (titulaire et à défaut contractuel) à temps complet à raison de 20 heures hebdomadaires sur le grade d'assistant territorial d'enseignement artistique de catégorie B de la filière culturelle afin d'exercer les fonctions de professeur de danse.
  En parallèle, il sera procédé à la suppression d'un emploi permanent à temps non complet 18/20ème sur le grade d'assistant territorial d'enseignement artistique.

- Décide de la création d'un emploi permanent (titulaire et à défaut contractuel) à temps complet à raison de 20 heures hebdomadaires du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique de catégorie B de la filière culturelle afin d'exercer les fonctions de professeur de formation musicale.
  En parallèle, il sera procédé à la suppression d'un emploi permanent à temps complet sur le grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 1ère classe.

- Inscrit au budget les crédits correspondants.

- Modifie le tableau des effectifs en conséquence

Création	Suppression
-Un emploi permanent (titulaire et à défaut contractuel) à temps complet à raison de 20 heures hebdomadaires sur le grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 1ère classe de catégorie B de la filière culturelle afin d'exercer les fonctions de professeur de piano.	-Un emploi permanent (titulaire et à défaut contractuel) à temps non complet à raison de 15 heures hebdomadaires sur le grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 1ère classe de catégorie B de la filière culturelle afin d'exercer les fonctions de professeur de piano.
- Un emploi permanent (titulaire et à défaut contractuel) à temps complet à raison de 20 heures hebdomadaires sur le grade d'assistant territorial d'enseignement	-Un emploi permanent (titulaire et à défaut contractuel) à temps non complet à raison de 18 heures hebdomadaires sur le grade d'assistant territorial

Communauté de Communes du Briançonnais - BP 28 - 1 rue Aspirant Jan - 05105 Briançon cedex - Tél : 04 92 21 35 97
accueil@cccbrianconnais.fr - www.ccbrianconnais.fr

AR Prefecture

005-240500439-20200825-DB_2020_96-DE
Reçu le 27/08/2020
Publié le 27/08/2020

artistique de catégorie B de la filière culturelle afin d'exercer les fonctions de professeur de danse. -Un emploi permanent (titulaire et à défaut contractuel) à temps complet à raison de 20 heures hebdomadaires du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique de catégorie B de la filière culturelle afin d'exercer les fonctions de professeur de formation musicale.	d'enseignement artistique de catégorie B de la filière culturelle afin d'exercer les fonctions de professeur de danse. - Un emploi permanent à temps complet sur le grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 1ère classe à raison de 20 heures hebdomadaires à compter du 1er septembre 2020 (en vue du recrutement d'un professeur de formation muysicale).

❖ **Pour l'Espace France service**

- Décide de la création d'un emploi permanent (titulaire et à défaut contractuel) à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires sur le grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe territorial de catégorie C de la filière administrative afin d'exercer les fonctions d'agent polyvalent primo-accueil.

- Inscrit au budget les crédits correspondants.

- Modifie le tableau des effectifs en conséquence

Création	Suppression
- Un emploi permanent (titulaire et à défaut contractuel) à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires sur le grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe territorial de catégorie C de la filière administrative afin d'exercer les fonctions d'agent polyvalent primo-accueil.	**Sans objet**

❖ **Pour la crèche des P'tites Boucles**

- Décide de la création d'un emploi permanent (titulaire et à défaut contractuel) à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires sur le grade d'auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe territorial de catégorie C de la filière médico-sociale afin d'exercer les fonctions d'auxiliaire de puériculture au sein de la crèche des P'tites Boucles.

- Inscrit au budget les crédits correspondants.

Communauté de Communes du Briançonnais - BP 28 - 1 rue Aspirant Jan - 05105 Briançon cedex - Tél : 04 92 21 35 97
accueil@cccbrianconnais.fr - www.ccbrianconnais.fr

AR Prefecture

005-240500439-20200825-DB_2020_96-DE
Reçu le 27/08/2020
Publié le 27/08/2020

- Modifie le tableau des effectifs en conséquence

Création	Suppression
- Un emploi permanent (titulaire et à défaut contractuel) à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires sur le grade d'auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe territorial de catégorie C de la filière médico-sociale afin d'exercer les fonctions d'auxiliaire de puériculture au sein de la crèche des P'tites Boucles.	**Sans objet**

❖ **Pour les deux crèches communautaires**

- Décide de la création d'un emploi permanent (titulaire et à défaut contractuel) à temps non complet (TNC 4,46%) sur le grade de médecin territorial de 1ère classe de catégorie A de la filière médico-sociale afin d'exercer les fonctions de médecin de crèche au sein des deux crèches communautaires.

- Inscrit au budget les crédits correspondants.

- Modifie le tableau des effectifs en conséquence

Création	Suppression
Un emploi permanent (titulaire et à défaut contractuel) à temps non complet (TNC 4,46%) sur le grade de médecin territorial de 1ère classe de catégorie A de la filière médico-sociale afin d'exercer les fonctions de médecin de crèche au sein des deux crèches communautaires.	Sans objet.

2/ Au titre des emplois non permanents

❖ **Pour le Conservatoire**

- Décide de la création d'un emploi non permanent (titulaire et à défaut contractuel) à temps non complet à raison de 17 heures hebdomadaires sur le cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique de catégorie B de la filière culturelle afin d'exercer les fonctions de professeur de chant lyrique/Grand Chœur sur la base de l'article 3 1° (accroissement temporaire d'activité).

Communauté de Communes du Briançonnais - BP 28 - 1 rue Aspirant Jan - 05105 Briançon cedex - Tél : 04 92 21 35 97
accueil@cccbrianconnais.fr - www.ccbrianconnais.fr

AR Prefecture

005-240500439-20200825-DB_2020_96-DE
Reçu le 27/08/2020
Publié le 27/08/2020

A cet effet, ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une durée d'un an maximum sur la base de l'indice brut 597 (grade d'assistant territorial d'enseignement artistique).

- Inscrit au budget les crédits correspondants.

- Modifie le tableau des effectifs en conséquence

Création	Suppression
■ Un emploi non permanent (titulaire et à défaut contractuel) à temps non complet à raison de 17 heures hebdomadaires sur le cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique de catégorie B de la filière culturelle afin d'exercer les fonctions de professeur de chant lyrique/Grand Choeur.	**Sans objet**

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le président,

Arnaud MURGIA

Date affichage : 27 AOUT 2020

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.

Communauté de Communes du Briançonnais - BP 28 - 1 rue Aspirant Jan - 05105 Briançon cedex - Tél : 04 92 21 35 97
accueil@cccbrianconnais.fr - www.ccbrianconnais.fr